



Les Amis de la Terre

A l'attention de :
Jean-Paul Chifflet
Directeur Général, Crédit Agricole S.A

Montreuil, le 29 octobre 2014

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre réponse suite à la nomination du Crédit Agricole aux Prix Pinocchio 2014 et nous vous en remercions. En effet, un des objectifs de ces prix est de faire réagir les entreprises et d'ouvrir le débat autour des enjeux soulevés tels que les soutiens des banques aux énergies fossiles et l'efficacité des politiques volontaires adoptées par les acteurs privés dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale. Suite à ce courrier, nous vous adressons à notre tour les précisions suivantes et espérons qu'elles serviront à faire évoluer vos pratiques.

Alpha Natural Resources et Arch Coal ne financent pas leurs activités de MTR séparément de leurs autres activités d'extraction de charbon via des financements de projets, mais utilisent pour cela des financements généraux. Rien ne permet donc au Crédit Agricole de dire que les lignes de crédit accordées aux deux sociétés n'étaient pas dédiées au financement du MTR.

En outre, à l'instar d'autres banques qui ont déjà mis un terme à leurs financements généraux aux sociétés productrices de charbon MTR, le Crédit Agricole reconnaît également que sa responsabilité est engagée au-delà des financements de projets, par exemple lors des activités « corporate ». D'une part, vous signalez dans votre courrier de réponse à votre nomination aux Prix Pinocchio, que le Crédit Agricole ne renouvellera pas les lignes de crédit accordées à Arch si cette société n'a pas cessé toute activité liée au MTR. D'autre part, votre politique sectorielle mines et métaux elle-même cible les financements de projets mais aussi les financements aux entreprises et signale que le Crédit Agricole « *ne développera pas de relation avec des clients principalement actifs dans les MTR* ».

Le Crédit Agricole et les Amis de la Terre s'accordent donc sur le fait que la responsabilité de la banque est donc engagée qu'il s'agisse de financements de projets ou de prêts généraux aux entreprises. En revanche, le Crédit Agricole semble avoir plus de mal à reconnaître sa responsabilité concernant les émissions d'obligations ou d'actions, qui ne sont pas évoquées dans la lettre de réponse alors qu'elles constituent l'essentiel des dernières transactions avec ces entreprises.

D'après nos données, le Crédit Agricole a octroyé une partie d'un prêt de 625 millions de dollars en mai 2013 à Alpha Natural Resources en mai 2013 et participé à deux émissions d'obligations, de 300 millions et 500 millions de dollars en 2013 et 2014 ; il a également participé à deux émissions d'obligations pour Arch Coal en août et décembre 2013, d'un montant de 375 millions et de 350 millions de dollars.

Les Amis de la Terre contestent l'application et l'interprétation de la politique du Crédit Agricole qui consiste à restreindre son application aux seuls financements, et qui plus est à n'exclure que les entreprises pour lesquelles le MTR représente plus de 20% de leur production de charbon, soit aucune. Un taux aussi élevé permet ainsi au Crédit Agricole de maintenir en l'état ses relations avec les plus gros producteurs de charbon MTR que sont Alpha Natural Resources et Arch Coal, à l'inverse

des autres banques comme la BNP Paribas, pour qui l'adoption d'une politique sur le MTR les a conduit à couper leurs relations avec ces sociétés.

Vous signalez qu'Alpha Natural Resources aurait cessé toute activité de MTR en 2013. Nous vous remercions de nous transmettre les preuves dont vous disposez pour soutenir une telle information. D'après le RAN 2014 Coal Finance Report card, la production de charbon MTR de cette société s'élevait à 9,4 millions de tonnes en 2013, soit environ 10,8 % de sa production totale de charbon de 86,9 millions de tonnes¹.

En sus, Alpha a récemment ralenti l'activité de mines de MTR, en raison des conditions du marché, mais pourrait les relancer à tout moment. Alpha détient de plus de nombreux nouveaux permis de mines. En Virginie occidentale uniquement, Alpha possédait, en février 2014, 5 permis pour un total de plus de 930 hectares de nouvelle surface minière en attente d'autorisation².

Une fois de plus, si le Crédit Agricole a des données différentes concernant les activités MTR d'Alpha Natural Resources, nous apprécierions grandement que vous nous les communiquiez.

Vous déclarez également que le MTR ne constituerait qu'une part très marginale (moins de de 2%) de la production de charbon de Arch Coal. La production de charbon MTR de cette société s'élevait à 4,6 millions de tonnes en 2013, soit 3,4% de sa production totale de charbon qui était de 134,3 millions de tonnes.

Nous rappelons cependant que quelque soit la part que représente le MTR dans la production totale de charbon de ces sociétés, elles demeurent les plus gros producteurs de charbon MTR au monde et doivent donc être visées par la politique sectorielle du Crédit Agricole.

Nous vous demandons de faire évoluer l'application de votre politique afin de mettre réellement un terme à l'ensemble de vos soutiens au MTR.

Cordialement,

Florent Compain
Président
Les Amis de la Terre France

¹ http://ran.org/sites/default/files/ran_extreme_investments_2014.pdf

² <http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1301063/000130106314000016/anr-12312013x10k.htm#s8E7AA77D299DBD8634DEAA44FACB435>